

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice	81	L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des conférences du village d'entreprises ZA du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Présents :	58	
Absent(s) excusé(s) :	17	
Pouvoirs :	6	
Votants :	64	

**Présents**

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFAX, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Bernard VICARD, Guy MICHAUD, Christian GENDRE, Pierre CHASSANG, Christophe RIGAL, Louis NAVECH, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Joël BRUN, Gérard BONIFACIE, Marina BESSE, Jean-Paul RESCHE, Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, René PÉLISSIER, Philippe ECHALIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre SÉGUI, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Marguerite TARRISSON, Mireille VICARD, Erick CHASTANG, Marie-Pierre DEVAUX, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Michel DURIEL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Gilbert CHEVALIER, Marie-Claire TOURRETTE, Bruno PARAN, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADÉ, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

**Titulaires absents et excusés**

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Pascal POUDEVIGNE, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Louis PÉCHAUD, Jean-Marie MEZANGE, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Hélène FLORIS GRECO, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Jean-Paul BLANQUET, Bernard CHAMBARON, Éric GOMESSE, Nadine DUFOUR.

**Pouvoirs**

Jeanine RICHARD donne pouvoir à Céline CHARRIAUD  
Philippe DELORT donne pouvoir à Erick CHASTANG  
Jean-Pierre BERTHET donne pouvoir à Marguerite TARRISSON  
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Michel SEYT  
Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à Sylvie CHADEL  
Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX

Madame Marina BESSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 JUILLET 2017**

↓ **APPROUVE** le compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 27 juillet 2017.

POUR : 64 VOIX

**PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC - APPROBATION DU PROJET DE CHARTE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC**

↓ **APPROUVE** la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;

↓ **DEMANDE** l'adhésion de Saint-Flour Communauté au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac conformément aux statuts présentés dans les annexes du rapport de charte ;

POUR : 64 VOIX

**PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC – DESIGNATION D'UN DELEGUÉ ET DE SON SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC**

- ✚ **DESIGNE** Monsieur Louis RAYNAL délégué titulaire représentant Saint-Flour Communauté au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac ;
  - ✚ **DESIGNE** Monsieur René MOLINES délégué suppléant représentant Saint-Flour Communauté au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac.
- POUR : 64 VOIX

**INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA REDEVANCE SKI DE FOND POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017 AU 30 AVRIL 2018 SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE PRAT DE BOUC**

- ✚ **INSTITUE et PERÇOIT** la redevance dans les conditions prévues par les articles L. 2333-81, L. 2333-82, L. 2333-83, L. 5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✚ **APPLIQUE** les tarifs et les exonérations tels que proposés ci-dessous :  
Chaque vente sera attribuée au domaine choisi par le client :  
Les tarifs nordic pass massif central sont établis ainsi :
  - du 15/09 au 15/10/2017 Adultes 70.00€ - Jeunes 40,00 € - Junior (6 à 16 ans) 30,00 €
  - du 16/10 au 15/11/2018 Adultes 80.00 € - Jeunes 45,00€ - Junior (6à 16 ans) 35,00 €
  - A partir du 16/11/2017 tarif normal

TITRES	ADULTE	JEUNES 17 À 25 ANS	JUNIOR 6 À 16 ANS
NORDIC PASS NATIONAL	200 €		65 €
NORDIC PASS NATIONAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE	175 €		57 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL	100,00 €	50 €	40 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE	70,00 €	40 €	30 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE	80,00 €	45 €	35 €
HEBDO VALABLE SUR LE SITE D'ACHAT	43,70 €	26,50 €	17,70 €
HEBDO CHOC VALABLE SUR LE SITE D'ACHAT DU 6/01 AU 27/01/2018 ET DU 10/03 A LA FIN DE LA SAISON	31,60 €		
3 JOURS CONSECUTIFS	23,00 €		8,80 €
2 JOURS CONSECUTIFS	15,80 €		6,60 €
SEANCE	8,50 €	6,00 €	3,90 €
PRESTATIONS REDUITES ET POUR LES ARRIVEES TARDIVES APRES 15H30	6,00 €	5,50 €	3,50 €
PRESTATIONS MINI	4,20 €	4,20 €	GRATUIT
GROUPES	1 GRATUITE PAR TRANCHE DE 10 PERSONNES		
PASS FAMILLES	2 ADULTES + 2 ENFANTS 1 GRATUITE A PARTIR DU 2EME ENFANT SUR TOUS LES TITRES SAUF CARTE SAISON		
RAQUETTES /PIETONS SEANCE		3,00 €	1,70 €
RAQUETTES /PIETONS HEBDO SUR LE SITE D'ACHAT		15,00 €	8,30 €
RAQUETTES /PIETONS SAISON		33,00 €	18,00 €
<b>CHIENS DE TRAINEAUX SAISON, HEBDO, SEANCE IDENTIQUES SKI</b>			
<b>SCOLAIRES, CENTRE DE LOISIRS, CLASSES DE DÉCOUVERTE, GROUPE ENCADRÉ SÉANCE 1,70 €</b>			

- ✚ **FIXE** la période de perception de cette redevance du 1<sup>er</sup> novembre de l'année n au 30 avril de l'année n+1
  - ✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec Montagnes du Massif Central ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
  - ✚ **ATTRIBUE** à Montagnes du Massif Central une subvention égale au pourcentage ci-dessous fixé du produit des redevances annuelles, hebdomadaires et journalières effectivement perçu sur le territoire de la communauté de communes selon le barème suivant :
    - ➔ 9 % jusqu'à 30 000 €
    - ➔ 7,20 % de 30 001 à 60 000 €
    - ➔ 4,5 % de 60 001 à 120 000 €
    - ➔ 2,70 % à partir de 120 001 €
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires dans ce but, et, notamment la convention avec Montagnes du Massif Central.
- POUR : 64 VOIX

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) PAYS DE SAINT-LOUR MARGERIDE - APPROBATION DE L'AVENANT AU CEJ 2016-2019 INTEGRANT LE PROJET DE MICRO-CRECHE PORTE PAR L'ADMR DU PAYS DE SAINT-LOUR**

- ↓ **APPROUVE** le projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du Pays de Saint-Flour Margeride portant sur la période 2016-2019 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les participations financières à la micro crèche du pays de Saint-Flour dans la limite des montants fixés par le Contrat Enfance Jeunesse ;
- ↓ **DIT** que les participations financières de Saint-Flour Communauté dans le fonctionnement du projet de micro-crèche porté par l'ADMR du Pays de Saint-Flour seront totalement compensées, pendant 4 ans, par la CAF du Cantal au titre du Fonds de rééquilibrage ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 64 VOIX

**CONTRAT LOCAL DE SANTE - COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – AJUSTEMENT**

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement modifié tel que défini ci-dessous :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux (dont 35 029.94 € éligibles au LEADER)	38 574.72 €	ARS - FIR LEADER Autofinancement	17 514.97 € 14 011.96 € 7 047.79 €
<b>Total</b>	<b>38 574.72€</b>		<b>38 574.72€</b>

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière au titre du programme LEADER ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 64 VOIX

**ANTENNE TERRITORIALE DE CHAUDES-AIGUES : PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES DU CALDAGUES AUBRAC - ADOPTION DES TARIFS 2017**

- ↓ **APPROUVE** les tarifs 2017 présentés ci-dessous pour la facturation des prestations de services réalisés par l'Antenne Territoriale de Chaudes-Aigues :

Main d'œuvre	24.80€/h
Tracteur pelle	58.30€/h
Camion Unimog + chauffeur	52.57€/h
Camion Renault + chauffeur	52.57€/h
Camion Berliet + chauffeur	46.70€/h
Rouleau vibreur	12.34€/h
Bétonnière	5.65€/h
Forfait neige (2chauffeurs+étrave+camion)	100.00€/h
Saleuse, gravillonneuse, balayeuse	10.12€/h
Débroussaillage (tracteur + débroussailleuse + chauffeur)	60.00€/h
Boxer (demi-journée)	23.26€
C15 (kms)	0,43 €
Curage fossé	3.33€/mètre
Ouverture fossé	3.95€/mètre
Démolition maçonnerie	37.51€/m3
Fouille mécanique	18.51€/m3
Fouille manuelle	37.51€/m3
Béton fondation	213.98€/m3
Maçonnerie	310.72€/m3
Point à temps	1800.00€/tonne

POUR : 64 VOIX

**ETUDE DE DEFINITION DES BESOINS ET DE FAISABILITE - EN MATIERE DE SERVICES ET DE LOGEMENTS DES SENIORS - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Ce rapport est ajourné

**MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DU GUICHET DE LA GARE DE SAINT-LOUR-CHAUDES AIGUES**

- ↓ **DEMANDE** à la SNCF le maintien du guichet et des services proposés à la gare de « Saint-Flour-Chaudes-Aigues »
- ↓ **DEMANDE** d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir de la gare et plus généralement sur la desserte routière et ferroviaire du territoire afin d'améliorer l'offre des services proposés.

↓ **PROPOSE** aux conseils municipaux des communes desservies par la gare de « Saint-Flour-Chaude-Aigues » d'adopter une motion de soutien au maintien de son guichet et des services qui y sont actuellement proposés.

POUR : 64 VOIX

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents

21h30 Madame Martine GUIBERT quitte la séance

**TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CARRIERES HIPPIQUES DE DETENTE ET DE CONCOURS ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT AUX CLUBS HIPPIQUES COMMUNAUTAIRES**

↓ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des carrières hippiques de détente, de concours et de l'aire de stationnement aux clubs hippiques communautaires ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 63 VOIX

**TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIES A L'ENTRETIEN COURANT DE L'EQUIPEMENT HIPPIQUE INTERCOMMUNAL DE VOLZAC**

↓ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de répartition des frais de fonctionnement liés à l'entretien courant de l'équipement hippique intercommunal de Volzac (carrière de concours, carrière de détente et de l'aire de stationnement) ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 63 VOIX

**TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR - ADOPTION DES TARIFS 2018**

↓ **APPROUVE** la grille tarifaire 2018 et les modifications s'y tenant, telle que présentée ci-dessous :

Période de perception : annuelle du 1er janvier au 31 décembre

Modalités de recouvrement : Les dates de déclaration des sommes collectées et de versement de la taxe de séjour sont fixées

- au 30 juin pour la période du 1er janvier au 31 mai
- au 30 octobre pour la période du 1er juin au 30 septembre
- au 30 janvier n+1 pour la période du 1er octobre au 31 décembre

	MEUBLES GITES D'ETAPE – GITES DE SEJOUR AUTRES HEBERGEMENTS « LOCATIFS » <i>en euros par nuitée</i>			HOTELS RESIDENCE DE TOURISME <i>en euros par nuitée</i>			CAMPINGS - CARAVANAGES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS <i>en euros par nuitée</i>		
	Barème national 2018	Ancien tarif	Nouveau tarif départemental proposé	Barème national 2018	Ancien tarif	Nouveau tarif départemental proposé	Barème national 2018	Ancien tarif	Nouveau tarif départemental proposé
Non classé ou non labellisé*	0.20 / 0.80	0,50	<b>0.70</b>	0.20 / 0.80	0.50	<b>0.70</b>		0.20	0.20
1 étoile ou équivalence labellisée*	0.20 / 0.80	0,50	<b>0.75</b>	0.20 / 0.80	0.50	<b>0.75</b>	0.20	0.20	0.20
2 étoiles ou équivalence labellisée*	0.30 / 0.90	0,80	0.80	0.30 / 0.90	0.30 / 0.90	0.80	0.20	0.20	0.20
3 étoiles ou équivalence labellisée*	0.50 / 1.50	0,90	0.90	0.50 / 1.50	0.50 / 1.50	0.90	0.20 / 0.60	0.50	0.50
4 étoiles et plus ou équivalence labellisée*	0.70 / 2.30	1,20	1.20	0.70 / 2.30	0.70 / 2.30	1.20	0.20 / 0.60	0.50	0.50

\* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

	VILLAGES DE VACANCES <i>en euros par nuitée</i>			AIRE / PARC DE STATIONNEMENT CAMPING CARS <i>en euros par tranche de 24 h</i>		PORT DE PLAISANCE <i>en euros par nuitée</i>		CHAMBRES D'HOTES* <i>en euros par nuitée</i>	
	Barème national 2018	Ancien tarif	Nouveau tarif départemental proposé	Barème national 2018	Tarif départemental	Barème national 2018	Tarif départemental proposé	Barème national unique	Tarif départemental
Non classé*	0.20 / 0.80	0.70	0.70						
1, 2, 3 étoiles*	0.20 / 0.80	0.70	<b>0.75</b>	0.20/0.80	0.75	0.20	0.20	0.20 / 0.75	0.75
4 et 5 étoiles*	0.30 / 0.90	0.80	0.80						

- ↓ **APPROUVE** les différentes dispositions relatives à la taxe de séjour et notamment la taxation d'office ;
  - ↓ **FIXE** à un euro le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujettis à la taxe de séjour
  - ↓ **INSTAURE** ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- POUR : 63 VOIX

#### **DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES STATIONS DE MONTAGNE AUVERGNE-RHONE-ALPES APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

- ↓ **APPROUVE** la candidature présentée par l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Rhône-Alpes-Auvergne intitulé « Diversification touristique des stations de montagne » ;
  - ↓ **PRECISE** que le périmètre de projet inclut : Hautes Terres communauté, Saint-Flour Communauté, la communauté de communes de Cère & Goul en Carladès, le Syndicat Mixte de développement touristique de l'Est cantalien, le Syndicat mixte Garabit-Grandval et la SAEM Super Lioran Développement ;
  - ↓ **DESIGNE** l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien, regroupant les territoires de Cère & Goul en Carladès et de Hautes Terres communauté ainsi que la SAEM Super Lioran, comme chef de file du projet ;
  - ↓ **ATTESTE** de l'engagement partenarial de la collectivité vis-à-vis du projet et de sa stratégie ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ;
- POUR : 63 VOIX

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS DISPOSITIF TRANSITOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2017 - COMPLEMENT**

- ↓ **ACCORDE** une participation financière, à titre exceptionnel, à hauteur de 500 euros, à l'association Volcanic's, située à Val d'Arcomie, dans le cadre du Raid Alizées 2017 ;
  - ↓ **ACCORDE** une participation financière, au titre de l'année 2017, au comité des fêtes de Villedieu, à hauteur de 900 euros ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement des dites subventions.
- POUR : 63 VOIX

#### **TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES - VOTE DU COEFFICIENT APPLICABLE POUR L'ANNEE 2018**

- ↓ **DECIDE** d'appliquer le coefficient de TASCOT à 1.20 %, pour 2018 sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
  - ↓ **DECIDE** d'appliquer aux coefficients multiplicateurs préexistants un mécanisme de convergence progressive de 0.5 par an des coefficients vers le coefficient le plus élevé dans une limite de 4 ans ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches à cet effet ;
  - ↓ **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- POUR : 63 VOIX

#### **TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - DEFINITION DE ZONES DE PERCEPTION A TAUX DIFFERENCIE**

- ↓ **INSTITUE** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme mode de financement du service collecte et traitement des ordures ménagères sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ↓ **APPLIQUE** un taux différencié de TEOM, sur une période maximale de 10 ans, selon le zonage défini ci-dessous, pour limiter les hausses de cotisations relatives à l'harmonisation du mode de financement lié à la fusion des quatre EPCI :

### **Zone 1 : Territoire du Pays de Saint-Flour**

- Alleuze
- Anglards de Saint-Flour
- Coren
- Cussac
- Lastic
- Lavastrie
- Mentières
- Montchamp
- Paulhac
- Roffiac
- Saint-Flour
- Saint-Georges
- Sériers
- Tanavelle
- Tiviers
- Les Ternes
- Villedieu
- Vieillespesse

### **Zone 2 : Territoire de Margeride Truyère**

- Chaliers
- Clavières
- Faverolles
- Lorcières
- Loubarette
- Védrines-Saint-Loup
- Ruynes en Margeride
- Saint-Just
- Saint-Marc
- Soulages
- Vabres

### **Zone 3 : Territoire de Planèze**

- Andelat
- Ussel
- Valuéjols
- Coltines
- Talizat
- Rézentières

### **Zone 4 : Territoire de Caldauguès Aubrac**

- Antérieux
- Chaudes Aigues
- Deux Verges
- Espinasse
- Fridefont
- Jabrun
- Maurines
- Saint-Martial
- St Rémy de Chaudes Aigues
- ST Urcize
- La Trinitat

### **Zone 5 : Territoire de Pierrefort Neuvéglise**

- Brezons
- Cézens
- Gourdièges
- Lacapelle Barrès
- Malbo
- Narnhac
- St Martin / Vigouroux
- Oradour
- Sainte Marie
- Lieutadès
- Neuvéglise
- Paulhenc
- Pierrefort

↓ **DIT** que Saint-Flour communauté étudiera la possibilité de mettre en place un lissage de taux de TEOM pour arriver à un taux unifié au terme de la période.  
POUR : 63 VOIX

### DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 18 septembre 2017 ;
- ↓ **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 18 septembre 2017 ;
- ↓ **ADOpte** le montant de l'attribution de compensation (hors service ADS) pour l'année 2017 pour chaque commune intéressée.

POUR : 63 VOIX

### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2017 - SERVICE COMMUN ADS - DÉFINITION DU MONTANT PAR COMMUNE 2017

- ↓ **FIXE** le montant 2017 du service commun ADS, à déduire de l'allocation compensatrice reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2016 et le budget prévisionnel 2017 ;
- ↓ **FIXE** le montant de l'allocation compensatrice de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2017, tel que précisé en annexe 4 à la délibération ;
- ↓ **DIT** que ce montant évoluera en fonction des prochains transferts de compétences et de services de Saint-Flour Communauté.

POUR : 63 VOIX

### FISCALITÉ ÉCONOMIQUE - BASES MINIMUM DE CFE

- ↓ **VOTE** le montant des bases minimum applicable sur le territoire communautaire comme suit :

CA < = 10 000	CA >10 000 et <=32 600	CA 32 600 et <=100 000	CA >100 000 et <=250 000	CA >250 000 et <=500 000	CA >500 000
501	838	850	900	950	1000

- ↓ **LISSE** l'évolution des bases minimum de CFE sur une durée de 10 ans.

POUR : 63 VOIX

### ZONE D'ACTIVITES DE NEUVEGLISE - OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE

- ↓ **CREE** un budget annexe dénommé « Z.A. de Neuvéglise » à compter de l'année 2017, en application de l'instruction comptable M14 ;
- ↓ **ASSUJETIT** ledit budget annexe au régime de la TVA et de saisir les services fiscaux en conséquence ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l'ouverture de ce budget annexe ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables de transfert entre le budget général et le budget annexe « ZA de Neuvéglise ».

POUR : 63 VOIX

### ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'ACQUISITION FONCIERE

- ↓ **APPROUVE** l'avant-projet d'aménagement de la zone d'activités de Neuvéglise ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches pour les acquisitions à l'amiable des terrains concernés par cette extension et plus particulièrement ceux relatifs à l'emprise du projet d'installation de la coopérative de Neuvéglise ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches relatives au lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre.

POUR : 63 VOIX

### ABATTOIR DE PIERREFORT - PROJET DE MISE AUX NORMES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise aux normes de l'abattoir de Pierrefort ;

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	4 850 €	Etat Contrat de ruralité	24 000 €
Travaux	55 150 €	Ressources propres	36 000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>60 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>60 000 €</b>

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération auprès de l'État (crédits Contrat de Ruralité) à hauteur de 24 000 € soit 40% d'une dépense subventionnable de 60 000 € HT ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

**MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

- ↓ **APPROUVE** le nouveau projet de convention annexé à la délibération à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre des aides économiques pour la période 2017-2021 ;
  - ↓ **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la signature d'une convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, l'autorisant à attribuer des aides directes au bénéfice du développement et de la modernisation des TPE-PME, pour favoriser le maintien et le développement des activités artisanales, commerciales et de services à la personne mises en œuvre localement, afin de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire de la communauté de communes ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- POUR : 63 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES : ATTRIBUTION D'AIDE**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 000 € à Mme Mathilde BONY pour son projet de restaurant à Coren, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.
- POUR : 63 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES : ATTRIBUTION D'AIDE**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 400.45 € à l'EURL HADEX pour son projet de changement de local à Saint-Flour, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.
- POUR : 63 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES : ATTRIBUTION D'AIDE**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 000 € à la SARL ENTREPRISE PARATIAS THIERRY pour son projet d'acquisition de nouveaux matériels de façonnage, à Ruynes-en-Margeride, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.
- POUR : 63 VOIX

**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 N° FR8301059 ET FR8312005 « ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » ET « ZPS PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2018**

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2018 tel que détaillé ci-dessus ;

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
<b>Frais de personnel</b> - Anthony CAPRIO - Céline TALON	<b>17 825,70 €</b> 13 737,90 € 4 087,80 €	Fonds d'État	18 302,40 €
<b>Frais professionnels</b> - Frais de déplacement - Frais de repas	<b>556,25 €</b> 480,00 € 76,25 €		
<b>Prestations de service</b> - Suivis scientifiques et études - Inventaires Lépidoptères (Maculinea)	<b>15 549,00 €</b> 7 322,00 € 8 227,00 €	Union Européenne (FEADER)	18 302,40 €
<b>Frais de structure</b>	<b>2 673,85 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 604,80 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 604,80 €</b>

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 63 VOIX



**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° FR8302032  
« AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2018**

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2018 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
<b>Frais de personnel</b> - Anthony CAPRIO - Céline TALON - Stagiaire (2 mois)	<b>18 403,70 €</b> 10 342,02 € 6 423,68 € 1 638,00 €	Fonds d'État	10 860,25 €
<b>Frais professionnels</b> - Frais de déplacement - Frais de repas	<b>556,25 €</b> 480,00 € 76,25 €	Union Européenne (FEADER)	10 860,25 €
<b>Frais de structure</b>	<b>2 760,55 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 720,50 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 720,50 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

**ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° FR8312010  
« ZPS GORGES DE LA TRUYÈRE » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2018**

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2018 tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
<b>Frais de personnel</b> - Anthony CAPRIO - Céline TALON - Stagiaire (2 mois)	<b>18 364,91 €</b> 7 717,92 € 9 538,19 € 1 108,80 €	Fonds d'État	10 837,95 €
<b>Frais professionnels</b> - Frais de déplacement - Frais de repas	<b>556,25 €</b> 480,00 € 76,25 €	Union Européenne (FEADER)	10 837,95 €
<b>Frais de structure</b>	<b>2 754,74 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 675,90 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>21 675,90 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

**REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

✚ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ACDEAU - 52, Avenue Jean-Baptiste VEYRE - 15000 AURILLAC aux montants suivants :

- Mission d'étude pour une installation individuelle : 795.00 € HT
- Mission d'étude pour une installation collective : 1 480.00 € HT
- Réunion publique : 450.00 € HT
- Réunion du comité de pilotage : 300.00 € HT

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre susvisé.

POUR : 63 VOIX

**ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU TITRE DE LA PREMIÈRE ANNÉE**

✚ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels relatifs à la mise en œuvre du Projet scientifique et culturel de l'Ecomusée de Margeride tels que détaillés ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	33 972,96 €	LEADER	26 282,00 €
		Autofinancement	7 690,96 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 972,96 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>33 972,96 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du programme LEADER pour la 1<sup>ère</sup> année ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 63 VOIX

**ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU TITRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE**

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre du Projet scientifique et culturel de l'Ecomusée de Margeride tels que détaillés ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	33 845,68 €	LEADER	23 565,16 €
		Autofinancement	10 280,52 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 845,68 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>33 845,68 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du programme LEADER pour la 2<sup>ème</sup> année ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 63 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.  
A SAINT-FLOUR, le 28 septembre 2017

Affiché le 3 - OCT. 2017

Le Président

Pierre JARDIER

